

CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

LE PRÉSIDENT DE LA VIII^e CHAMBRE

A R R Ê T

n° 237.882 du 31 mars 2017

A. 219.723/VIII-10.169

En cause : **GODART** Charles-Edouard,
ayant élu domicile chez
M^e Karim ITANI, avocat,
rue du Onze Novembre 9/2
7000 Mons,

contre :

la zone de police 5325 La Louvière, représentée
par son collègue de police.

I. Objet de la requête

Par une requête introduite le 13 juillet 2016, Charles-Edouard GODART demande l'annulation de "la décision du Collège de Police de la zone de La Louvière du 17 mai 2016 d'ordonner la suspension provisoire par mesure d'ordre pour une durée de quatre mois, à dater du 17 mai 2016 inclus, cette suspension étant assortie d'une retenue sur salaire de 10 %".

II. Procédure

Le conseil de la partie requérante a transmis un courrier au Conseil d'État le 31 août 2016.

M. Patrick HERBIGNAT, premier auditeur chef de section au Conseil d'État, a rédigé un rapport sur la base de l'article 59 du règlement général de procédure.

Par une ordonnance du 15 février 2017, l'affaire a été fixée à l'audience du 29 mars 2017 et le rapport a été notifié aux parties.

M. Frédéric GOSSELIN, conseiller d'État, a exposé son rapport.

M. Patrick HERBIGNAT, premier auditeur chef de section, a été entendu en son avis conforme.

Il est fait application des dispositions relatives à l'emploi des langues, inscrites au titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973.

III. Désistement

Par un courrier du 31 août 2016, la partie requérante a informé le Conseil d'État de son souhait de se désister de son recours. Rien ne s'y oppose.

PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL D'ÉTAT DÉCIDE :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 200 euros, sont mis à charge de la partie requérante.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la VIII^e chambre, le trente et un mars deux mille dix-sept, par :

Frédéric GOSSELIN,
Florence VAN HOVE,

conseiller d'État, président f.f.,
greffier.

Le Greffier,

Le Président,

Florence VAN HOVE.

Frédéric GOSSELIN.